

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2023

---

PROTÉGER ET À GARANTIR LE DROIT FONDAMENTAL À L'INTERRUPTION  
VOLONTAIRE DE GROSSESSE - (N° 815)

## AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, Mme Blin, M. Le Fur et M. Gosselin

-----

### ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« en respectant un équilibre entre la liberté de la femme et la protection de la vie à naître ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi doit garantir un équilibre en respectant la liberté de la femme mais aussi la protection de la vie à naître.